Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260608-20260603-DE

**Délibération n° 2026-06-03**

**Commune de LOUANNEC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 5 juin 2026**

**Nombre de Membres en exercice : 23** **Nombre de Membres Présents : 20**

**Date de la Convocation : 19 mai 2026**

**L'an deux mil vingt-six le cinq juin à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, Maire ; BACUS Marc, LEGENDRE Karine, ALLAIN Mickaël, ZEGGANE Émilie, ROLLAND Daniel, VINET Stéphanie, PENNEC Maurice, GANNAT Dominique, RICHARD Hervé, PEZRON Erwoan, CARRON Annie, HAMANT Catherine, CRAVEC Sylvie, SALAUN Christine, COGNEAU Emmanuel, NICOL Erwan, PAQUAY Sophie, SALIOU Audrey, ESNAULT Régis.

**Pouvoirs :** CRAIGNOU Sabine donne pouvoir à CRAVEC Sylvie
RENAUD Éric donne pouvoir à ZEGGANE Émilie
FAUCHOUX Fabrice donne pouvoir à EGAULT Gervais

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Marc BACUS

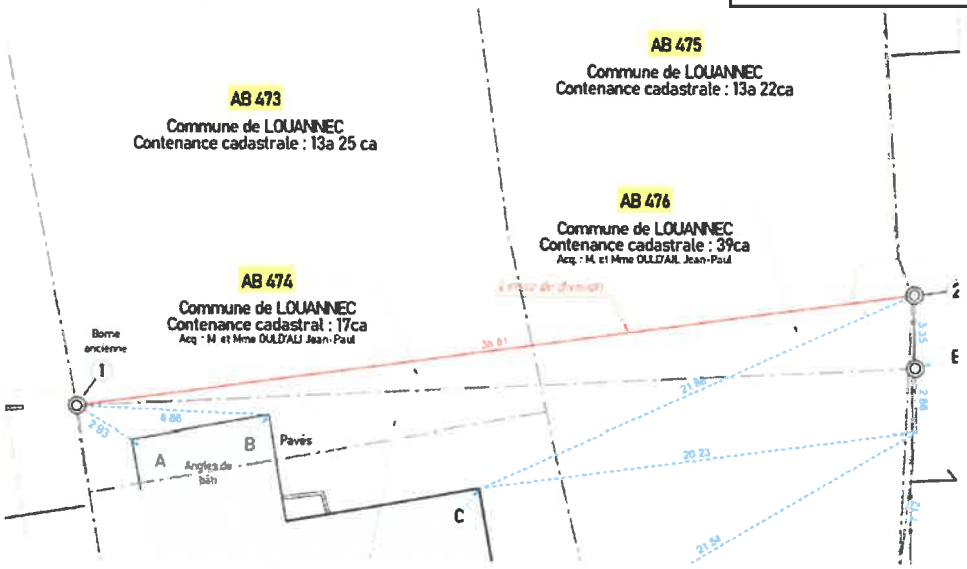
**OBJET : Cession M. et Mme OULD'ALI – Régularisation foncière**

Le Maire rappelle la vente de la maison sise 64 route de Perros à Mr et Mme OULD'ALI (cf. délibération du 08/11/2023).

Lors de la division foncière, le tracé a été mal interprété et ne permettait plus à Mr et Mme OULD'ALI d'installer une pompe à chaleur derrière le garage.

Pour régulariser la situation Monsieur le Maire propose de leur céder les parcelles AB 474 (17 ca) et AB 476 (39 ca) :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260608-20260603-DE




Le pôle d'évaluation domaniale propose de fixer la valeur vénale du bien à 1 € symbolique hors droits et charges.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de Mr et Mme OULD'ALI.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Considérant** l'acquisition de la maison sise « 64 route de Perros » par Mr et Mme OULD'ALI selon acte notarié du 3 février 2024.

**DÉCIDE** de régulariser la division foncière et de céder pour un euro (1 €), à Mr et Mme OULD'ALI les parcelles :

- AB 474 17 m²
- AB 476 39 m²

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession, les frais de géomètre et de notaire restent à la charge du cessionnaire.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le - 8 JUIN 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais EGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)